

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de mai à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 26 avril 2024.

**Présent(s) :** Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, N. Laks

MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, G. Vilmint, S. Baud, M. Bourguignon, R. Cusin

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) excusé(s) :** S. Tugler-Rossi , A. Blanc, S. Casabianca, S. Pérou, C. Arhuero

**Le secrétariat a été assuré par :** Nathalie LAKS

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	13
Votants	13
Dont pouvoirs	00

N° 2024-35

### **AFFAIRES FONCIERES – Acquisition de parcelles départementales**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.3211-14 et L.3112-1 ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental de la Haute Savoie, en date du 26 juin 2023, procédant au reclassement définitif de la RD 177, du PR 0.000 au PR 1.138, au profit du domaine public routier de la Commune de Beaumont ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal de la commune de Beaumont, en date du 30 mars 2023, actant le déclassement de la RD177 ;

**Vu** le courrier, en date du 08 février 2024, demandant au département la rétrocession de parcelles situées le long de la RD n°177 ;

**Vu** l'avis favorable rendu par la 8<sup>ème</sup> Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale du Conseil départemental dans sa séance du 08 avril 2024, quant aux conditions de la cession au profit de la commune de Beaumont.

M. SEIFERT rappelle qu'à la suite du reclassement de la RD177, aujourd'hui route du Salève, au profit du domaine public routier de la commune un courrier a été adressé au Département de Haute Savoie afin de procéder au transfert de propriété des parcelles privées qui longent la route du Salève.

La rétrocession de ces parcelles va permettre d'acter un état de fait (l'entretien de ces terrains est déjà assuré par la commune) et de permettre à la commune de disposer des emprises nécessaires à la réalisation d'aménagements routiers et paysagers.

Le département est favorable à la cession, à titre gratuit, des parcelles suivantes :

Références cadastrales	Commune	Superficie approximative en m <sup>2</sup>
A 682	Beaumont	101
A 968	Beaumont	36
A 1141	Beaumont	111
A 1568	Beaumont	187
A 1648	Beaumont	196
A 1650	Beaumont	87
A 1652	Beaumont	311

2024 35 /

Envoyé en préfecture le 07/05/2024  
Reçu en préfecture le 07/05/2024  
Publié le  
ID : 074-217400316-20240502-D2024\_35-DE

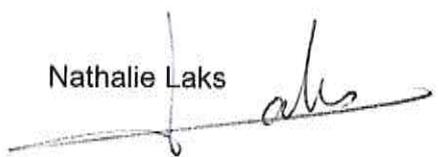
A 1655	Beaumont	452
A 1657	Beaumont	384
A 1659	Beaumont	94
A 1661	Beaumont	3
A 1663	Beaumont	68
A 1668	Beaumont	199
A 1715	Beaumont	177
A 1717	Beaumont	478
A 1719	Beaumont	125
A 1721	Beaumont	11
A 1725	Beaumont	338
A 1728	Beaumont	14
A 1729	Beaumont	104
A 1736	Beaumont	241
A 1908	Beaumont	13
A 1909	Beaumont	35
A 1917	Beaumont	4
A 1919	Beaumont	130
B 1338	Beaumont	231
B 1339	Beaumont	38
B 1574	Beaumont	30
B 2311	Beaumont	369
B 2325	Beaumont	267
B 2327	Beaumont	95
B 2610	Beaumont	56
<b>TOTAL : 4 985m<sup>2</sup></b>		

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles énumérées ci-dessus d'une superficie approximative totale de 4 985m<sup>2</sup>, propriété du département de Haute Savoie, à titre gratuit.
- **D'INTEGRER** les parcelles énumérées ci-dessus dans le domaine public communal.
- **D'ACCEPTER** la prise en charge les frais de géomètre et les frais d'acte.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document sur le sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie Laks  


Le maire,

  
Marc Genoud

Certifié exécutoire  
A Beaumont, le  
Le maire,

